

Ecrit par Echo du Mardi le 11 juin 2025

# Après l'Isle-sur-la-Sorgue, Petits-fils débarque sur Carpentras



**Petit-fils** a été lancé en 2007 par deux amis devant s'occuper leur grand-mère en région parisienne. A partir de leur expérience familiale, ils ont lancé leur première agence avant de démultiplier le concept services à la personne âgée en franchise. Après l'Isle-sur-la-Sorgue en 2023, un site ouvre sur Carpentras en juin.

« Nos auxiliaires de vie sont capables de répondre à plusieurs problématiques auprès des personnes

Écrit par Echo du Mardi le 11 juin 2025

âgées, qui peuvent avoir une situation de handicap, avec une perte d'autonomie. Cela commence avec l'aide au coucher et lever et les toilettes. Nous assurons également les tâches quotidiennes comme les courses et le ménage en les aidant et non en faisant à leur place. Nous apportons une vie sociale auprès des personnes âgées isolées avec des promenades, des sorties au musée par exemple » explique [Léa Ramel](#), la responsable du site de Carpentras. D'autres prestations sont aussi proposées par Petits-fils comme des demandes urgentes comme des sorties d'hospitalisation ou encore des présences de nuit.

#### **Petits-fils en chiffres :**

300 agences en France

30 emplois en équivalent temps plein prévus à Carpentras d'ici 3 ans

42 embauches en équivalent temps plein à l'Isle-sur-la-Sorgue entre 2023 et 2025

Salaire d'une auxiliaire de vie à temps plein : plus de 2 000 euros par mois en moyenne

#### **Des recrutements exigeants**

Pour mener à bien tous ces services, l'entreprise s'entoure d'auxiliaires de vie, principalement des femmes mais il y a aussi quelques hommes. Ces dernières doivent avoir au moins trois ans d'expérience avec un diplôme. « Nous avons aussi d'anciennes aides-soignantes et d'anciennes infirmières dans nos équipes. Nous sommes très exigeants sur le recrutement, même si le marché n'est pas facile. Pour cela, nous faisons de la communication, le bouche-à-oreille entre auxiliaire de vie fonctionne également bien. Enfin, nous proposons des salaires plus attractifs que ce qui se pratique sur le marché. »

#### **Une personnalisation**

« Petit-fils veut apporter aux personnes âgées une aide la plus personnalisée possible. Ceci est l'ADN de l'entreprise. Nous cherchons vraiment à ce qu'il y ait une auxiliaire de vie unique pour une personne âgée » explique [Camille Guichard](#), qui a lancé sa franchise à l'Isle-sur-la-Sorgue en 2023 et celle de Carpentras.

#### **Un partenariat avec France Alzheimer :**

Petits-fils a noué un contact pour le maintien domicile avec France Alzheimer Vaucluse. » Nous avons la compétence de gérer des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et maladies apparentées au stade 1, 2 et 3. »

#### **Hébergé par la Cove**

La société loue un bureau au château Durbesson, sur le site du Marché-gare de Carpentras, propriété de la Cove. « Nous avons un très bel outil, avec des salles de réunion à disposition. Nous avons également des pièces fermées pour pouvoir recevoir les auxiliaires de vie en entretien d'embauche et les familles en toute discrétion, explique Camille Guichard. Nous organisons des événements avec nos prescripteurs que sont les médecins généralistes ou spécialisés, les cabinets d'infirmières, les kinés. »

#### **Une synergie avec l'autre agence**

La structure sur l'Isle-sur-la-Sorgue a donné à l'antenne de Carpentras un réseau déjà existant avec des connaissances sur les besoins de la zone. Pour les embauches, certaines personnes salariées de l'Isle vont aussi intégrer la structure de Carpentras qui vient d'avoir son agrément et lance ainsi son activité début

Ecrit par Echo du Mardi le 11 juin 2025

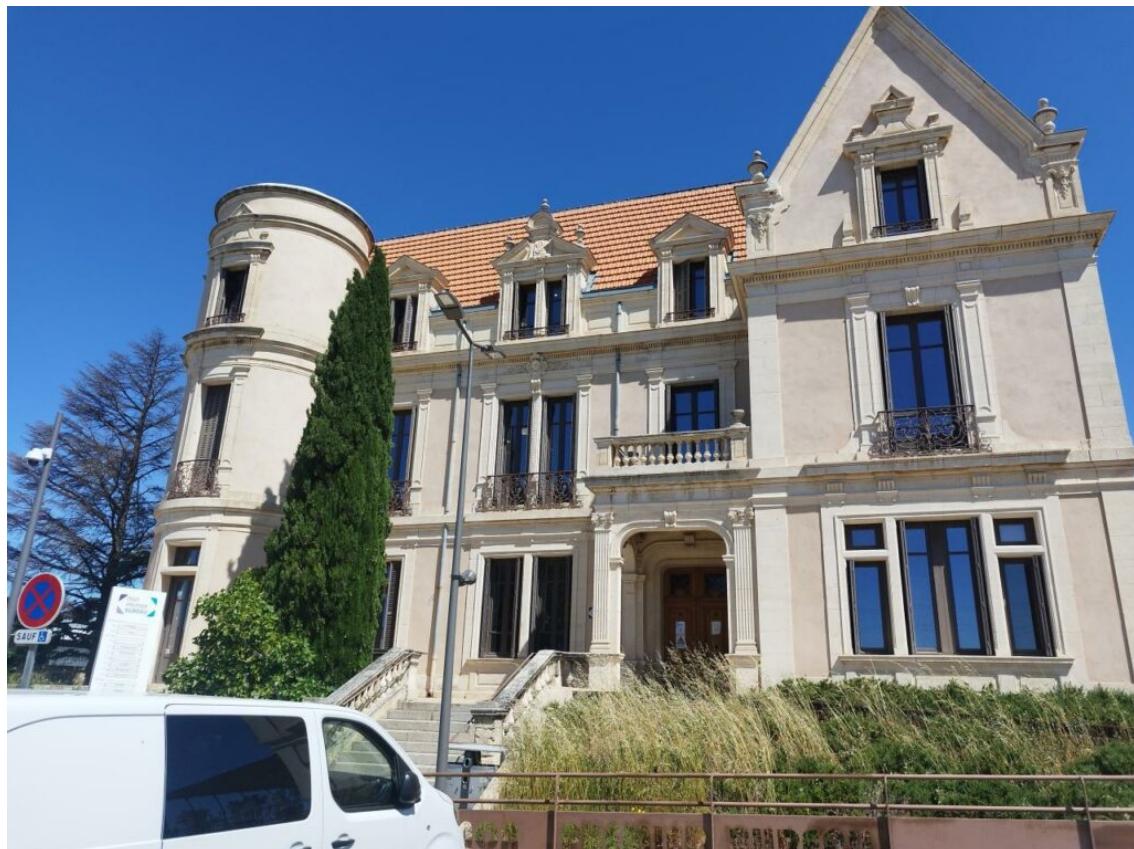
juin. « Le maintien à domicile est la solution idéale pour les personnes âgées en perte d'autonomie mais il faut plusieurs conditions : un médecin généraliste présent, l'intervention d'une infirmière et la présence de la famille » conclut Camille Guichard.

Olivier Muselet

**Trois contrats :**

Petits-fils fait un contrat mandataire de gestion avec la famille, reprenant le tarif et les prestations apportées.

Les auxiliaires de vie ont un contrat de travail avec les familles, avec la convention collective du salarié du particulier employeur, ouvrant droit à un crédit d'impôt de 50 %. Le troisième contrat est un mandat entre l'auxiliaire de vie et l'agence, reprenant le cahier des charges du travail demandé et les compétences requises.



La société dans les bureaux du château Durbesson, en location à la Cove.